

AR Prefecture

047-214703241-20221207-20220072-DE
Reçu le 08/12/2022

COMMUNE DE VILLERÉAL

Membres	14
Présents	09
Représentés	03
Exprimés	12
Pour	12
Contre	
Abstention	

Le 07 décembre 2022 à 20h00, le Conseil Municipal de Villeréal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, selon la convocation en date du 02 décembre 2022 sous la présidence du Maire, Monsieur Guillaume MOLIERAC.

Présents : Guillaume MOLIERAC, Françoise LAURIERE, Jean-Jacques CAMINADE, Rolande PITON, Christophe VECCHIOLA, Marie-Christine DEBLACHE, Sylvie AVEZOU, Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE, Thomas GASSELING, ,

Représentés : Jean-Pierre LECLAIR procuration à Jean-Jacques CAMINADE
Iris TRYSTRAM procuration à Marie-Christine DEBLACHE
Jean-Raymond CRUCIONI procuration à Rolande PITON

Absent(e) excusé(e) : Magali BULIT et Maxime CHEROUX-VALADIE.

Secrétaire de séance : Marie-Christine DEBLACHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2022-072	<u>Centre Culturel tarifs location</u>	7-10-3

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée, qu'il est nécessaire de préciser les nouvelles conditions de tarification de l'utilisation du Centre Culturel à compter du 01/01/2023.

Location régulière	30€/mois	Salles de danse et de JUDO
Location occasionnelle	50€/jour	

Cette recette sera imputée à l'article 752 du budget de la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- **Acceptent** la proposition de Monsieur le Maire à compter du 01/01/2023.
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire,
Guillaume MOLIERAC

Certifié exécutoire compte-tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité : 08.12.22
- et de la publication le : 08.12.22

